

# REJOINDRE LE RÉSEAU PALME

- ➔ L'adhésion est ouverte à tous les acteurs professionnels impliqués dans le développement de parcs d'activités durables.
- ➔ Une fois complété, votre dossier de candidature sera examiné lors d'un conseil d'administration. L'adhésion sera effective dès lors que la décision du conseil d'administration est rendue. Une réponse vous sera donnée rapidement.

Seuls les champs signalés d'un astérisque sont obligatoires.

## STRUCTURE

Dénomination de la Structure\*

Acronyme (Facultatif)

Numéro SIRET\*

Catégorie de structure\*

- Région    Département    Commune    EPCI    Autre groupement de collectivités
- Établissement mixte    Association    Entreprise privée    Autre

Nombre d'habitants ou chiffre d'affaire\*

Adresse\*

Complément d'adresse (facultatif)

Code Postal\*

Ville\*

## DIRIGEANT(E), PRÉSIDENT(E) DE L'EXÉCUTIF, MAIRE, ...

Nom\*

Prénom\*

Fonction\*

## REPRÉSENTANT DE LA STRUCTURE

*Personne désignée ou Élu(e) désigné(e) le cas échéant par la collectivité ou le groupement de collectivités pour la ou le représenter.*

Nom\*

Prénom\*

Fonction\*

Adresse email\*

Téléphone\*

## MOTIF D'ADHÉSION

*Présenter en quelques mots les raisons qui motivent votre adhésion à l'association PALME*

## MONTANT DE LA COTISATION

Choisir le barème correspondant\*

2 000 €

- ▶ Communes et Communautés (*Nombre d'habitants inférieur à 100 000*)
- ▶ Entreprises, SEM, Établissements Publics, Associations (*CA < 1,5 M d'euros*)

4 000 €

- ▶ Communes et Communautés (*Nombre d'habitants compris entre 100 000 et 200 000*)
- ▶ Conseils Départementaux
- ▶ C.C.I. - C.R.C.I. - Syndicats mixtes
- ▶ Entreprises, SEM, Établissements Publics, Associations (*CA entre 1,5 M et 7,5 M d'euros*)

6 000 €

- ▶ Communes et Communautés (*Nombre d'habitants supérieur à 200 000*)
- ▶ Conseils Régionaux
- ▶ Entreprises, SEM, Établissements Publics, Associations (*CA > 7,5 M d'euros*)

## DÉCLARATIONS ET AUTORISATIONS

Toutes les cases sont obligatoires\*

Le candidat à l'adhésion à PALME déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association PALME, en particulier les **articles 8 : adhésion** et **l'article 9 : Démission, radiation**.

La structure adhérente s'engage, pendant toute la durée de l'adhésion, à fournir des informations exactes, sincères et complètes, à procéder au paiement de l'appel de fonds après réception de la facture, selon le montant des cotisations approuvé en Assemblée Générale et à respecter les statuts de l'association PALME et les différentes conditions générales.

Les structures adhérentes devront être à jour de cotisation lors des votes statutaires ou pour être éligibles dans des fonctions dirigeantes de l'association.

Conformément à la réglementation RGPD applicable depuis le 25 mai 2018, la structure et son représentant autorisent l'association PALME à conserver et à utiliser ces données dans le cadre strict des missions qu'elle conduit pour ses adhérents. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Fait à\*

le\*

Signature et cachet